

Cher-ère-s collègues,

Après une année de contraintes fortes et de faible visibilité, nous entrevoyons une sortie de crise d'ici cet été. Cela ne doit pas masquer la saturation et l'épuisement des personnes engagées en première ligne, notamment les agents de la collectivité, avec une mobilisation humaine et professionnelle exceptionnelle. Nous voyons néanmoins émerger une aggravation des précarités et des tensions visibles d'une part entre une nécessaire protection de la santé et d'autre part la préservation de l'activité et des emplois.

Nous devons être présents pour poursuivre l'accompagnement dans cette crise, aux conséquences aussi bien sanitaires, sociales et économiques que sociétales.

Vous le savez, les récentes annonces gouvernementales ont amorcé un processus de déconfinement progressif de notre territoire :

A partir du 3 mai : maintien du couvre-feu mais suppression des contraintes de déplacement à 10 kms du domicile ; réouverture des lycées et collèges en demi-jauge et levée des restrictions interrégionales ;

A partir du 19 mai : couvre-feu à 21 h ; réouverture des commerces, terrasses des bars-restaurants, musées, établissements sportifs et activités (extérieur et intérieur) ; rassemblements limités à 10 personnes ;

A partir du 9 juin : couvre-feu porté à 23 h ; restaurants ouverts avec tables limitées à 6 personnes ; jauge à 5 000 personnes pour les activités culture ; réouverture des salles de sport ; autorisation de tenue des salons et foires expositions

A partir du 30 juin : fin du couvre-feu (si taux d'incidence maîtrisé ; 8 départements encore concernés à ce jour par un taux supérieur à 400) ; événements avec jauge de plus de 1000 personnes ; les discothèques restent fermées.

A compter de ce lundi, il est donc mis fin au plan de continuité d'activités (PCA) que nous avons déclenché. Bien entendu, l'ensemble des mesures barrières doit continuer à être appliqué et le port du masque obligatoire.

Dans la continuité des dotations précédentes, je vous informe que chacune et chacun d'entre vous sera prochainement destinataire de 10 masques lavables de catégorie 1.

S'agissant des conditions de travail au sein de la collectivité, le télétravail doit continuer à être privilégié ; nous laissons à chaque encadrant et chaque équipe la souplesse de déterminer l'équilibre entre journées en présentiel et journées en distanciel en fonction des configurations et des tailles de bureaux et des situations des agents-es.

Par ailleurs, l'organisation du travail peut donner lieu à des aménagements et adaptations service par service (avec l'appui des préventeurs si besoin) pour tenir compte des contraintes particulières et spécificités de vos métiers (amplitudes, horaires décalés, organisation des vacances horaires, etc.).

Du fait de la réouverture des établissements scolaires, les mesures évoquées dans mon précédent message concernant la prise en charge des enfants en bas âge (ASA) ne sont plus applicables.

Les horaires d'accueil de nos différents sites déjà ouverts (hors ceux concernés par la réouverture progressive évoquée ci-dessus) sont élargies aux horaires habituels.

Enfin, et dans la perspective des élections départementale et régionale des 20 et 27 juin prochains, tous les agents-es qui ont transmis leur demande de participation à un bureau de vote (président-e, secrétaire, assesseur-e ou agent-e d'accueil) peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier de la vaccination au centre de la Bourse (vaccin Pfizer). Une ligne unique vous est dédiée, joignable à partir de mercredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h pour prendre un rendez-vous (03 68 98 55 00 ou poste interne 85500).

Je réitère mes remerciements et ma reconnaissance pour votre engagement au quotidien, et vous réaffirme le soutien de la Direction générale et de nos exécutifs.

En vous souhaitant un agréable week-end, je reste à votre écoute.

Bien à vous,

**Delphine JOLY**  
**Directrice Générale des Services**